

EC 132 Enseigner les arts plastiques à l'école. Enseigner l'éducation musicale et le chant choral à l'école

Infos pratiques

- > ECTS : 1.0
- > Nombre d'heures : 12.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Niveau d'étude : BAC +4
- > Période de l'année : Enseignement septième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral et Travaux dirigés
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Service universitaire de la formation des maîtres
- > Code ELP : 4M7PEART

Présentation

L'enseignant concepteur de son enseignement anticipant les apprentissages.

Concevoir, choisir, planifier, construire des contextes, anticiper les apprentissages.

Maîtriser les savoirs à et pour enseigner les autres disciplines de l'école primaire : savoirs disciplinaires et savoirs didactiques.

Enseigner les arts plastiques à l'école. Enseigner l'éducation musicale et le chant choral à l'école.

Objectifs

- Acquérir une expérience de la pratique réfléchie afin de développer les compétences requises pour enseigner les arts-plastiques et l'histoire des arts à l'école.
- Connaître les enjeux de l'éducation musicale et de l'histoire des arts à l'école et acquérir des compétences pour la mise en œuvre de son enseignement.

Évaluation

1ère Session :

Arts Plastiques / Éducation musicale : contrôle continu

2ème Session :

Arts Plastiques / Éducation musicale : épreuve écrite et/ou épreuve orale

Compétences visées

(P1) Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

(P2) Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

(P3) Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

CC4. Prendre en compte la diversité des élèves.

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

CC9. Intégrer des éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier